



**Association de Défense
du Cadre de Vie des Habitants
du Quartier de VEYRIERES
33 rue Albert 1er
81000 Albi**

Albi le 10 juin 2008

<http://www.cadredevie-veyrieres.org/>

À

**Monsieur de Directeur
Direction régionale de l'Équipement
bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE CEDEX 9**

Objet : Murs anti-bruits doublement de la rocade d'Albi

Monsieur le Directeur,

Notre association s'est fortement impliquée au cours de ces dernières années, dans le dossier de doublement de la rocade d'Albi. Elle a toujours défendu le cadre de vie des habitants du quartier de Veyrières, sans jamais pratiquer une obstruction systématique à ce projet.

C'est ainsi que nous avons participé de manière constructive nous semble t'il à l'enquête d'utilité publique en 2001, et à différents échanges avec vos services en 2007 lorsque le chantier de doublement de la rocade entre Le Séquestre et la route de Castres a été lancé.

A cette occasion nous avons pris note de la mise en place de murs anti-bruits sur la totalité du parcours, à l'exception de la bretelle de sortie de la route de Castres, ce qui nous semblait une anomalie et que nous vous avons signalé par courrier en juin 2007.

Aussi est-ce avec une grande surprise que nous avons pris connaissance ces derniers jours par la presse du fait que les murs anti-bruit ne seraient pas mis en place lors du doublement de la rocade. Les raisons invoquées par la presse seraient semble t il d'ordre financier.

Nous regrettons tout d'abord en tant qu'association fortement impliquée dans ce dossier, d'apprendre cette information par ces moyens là.

Sur le fond du problème nous ne pouvons qu'être fortement opposés au passage à 4 voies de cette portion de rocade sans mise en place des murs anti-bruit. Ceux-ci sont apparus comme une nécessité au vu des niveaux de bruit dépassant largement les seuils de tolérance fixés.

Ces niveaux de bruit sont tels sur le quartier que les murs étaient dans certains cas insuffisants et qu'il fallait également traiter des habitations au niveau des façades.

La population concernée ne pourra pas comprendre que dans une telle opération, la seule économie que l'on propose de faire soit celle du cadre de vie et de la santé des riverains.

Nous vous demandons donc de réexaminer le dossier pour faire en sorte que les protections acoustiques prévues depuis le début du projet continuent à en faire partie et que les riverains de ce quartier Albigeois ne soient pas victimes une fois encore des nuisances que cet axe Toulouse-Lyon leur apporte tous les jours.

Nous vous rappelons aussi notre demande, appuyée par les élus concernés, de mettre en place des murs anti bruits sur la bretelle de sortie de la route de Castres.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

/ Le Bureau,
Le Président,

Daniel AUBERGER

Copie : Monsieur le Préfet du Tarn
Monsieur le Maire d'Albi
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Conseiller Général d'Albi Sud
Monsieur EVELLIN DRE MD/SMO/ Responsable d'opérations.